

RÈGLEMENT de CONCOURS

Chromebook Challenge 2020

Jeu concours gratuit

ARTICLE 1. SOCIETES ORGANISATRICES

Les entités organisatrices du concours sont :

- **KissKissBankBank & Co**, société par actions simplifiée, au capital de 15 704 542 euros, immatriculée au RCS de Paris sous le numéro 512 211 004, dont le siège social est situé au 34 rue de Paradis 75010 Paris, intermédiaire en financement participatif, immatriculée à l'ORIAS sous le n° 14 007 218 ;
- **OBVIOUSLY FRANCE SAS**, immatriculée au RCS de Paris sous le numéro 830 519 575 et dont le siège social est situé 140 bd Pereire 75017 Paris, et agissant en tant que mandataire de Google France dans l'organisation et la gestion du Concours ;

Les entités susvisées (ci-après, ensemble « les Organismes »), organisent un concours gratuit destiné à promouvoir des projets entrepreneuriaux dont l'objet et les actions tendent à un impact positif et responsable pour la société et son environnement, le concours ayant pour nom **Chromebook Challenge** (ci-après, « le Concours »).

ARTICLE 2. OBJECTIF DU CONCOURS

Le Concours vise à récompenser des idées ou initiatives (ci-après, le "Projet") émergentes, quel que soit leur état d'avancement, qui présentent des actions ayant un impact positif et responsable sur la société et son environnement, à les soutenir et relayer la présentation de ces projets grâce à 11 Ambassadeurs choisis par Google Chromebook (ci-après, les "Ambassadeurs") et dans les conditions ci-après définies (ci-après, le ou les « Projet(s) »). Chaque projet sera obligatoirement rattaché à une, deux ou trois catégories maximum des 6 catégories définies pour le concours pour voir inscrire le projet des candidats à savoir :

- le bien-être
- l'inclusion de tous les citoyens de la société française
- l'écologie
- le développement local en France
- la culture
- la solidarité

Le Concours se déroulera du 14 septembre 2020 à partir de 9h au 3 décembre 2020 jusqu'à minuit. Les inscriptions et le vote final des projets sélectionnés s'effectuant sur le site Internet <https://chromebookchallenge.kisskissbankbank.com> (ci-après la "Plateforme"), selon les modalités et les conditions ci-après.

Les Organismes se réservent le droit d'écourter, de proroger, de reporter ou de modifier toutes les dates annoncées et conditions du Concours, auquel cas, ces modifications seront communiquées sur la Plateforme. Leur responsabilité ne saurait être engagée à ce titre.

Le concours pourra être porté à la connaissance du public sur les supports suivants :

- la Plateforme ;
- des sites internet tiers ;
- les réseaux sociaux

ARTICLE 3 DESCRIPTION ET DÉROULEMENT DU CONCOURS

3.1 CONDITIONS D'INSCRIPTION

La participation au Concours est soumise à l'acceptation et au respect des conditions suivantes :

- Toute personne physique âgée de plus de 18 ans au jour de l'ouverture des inscriptions est autorisée à participer au Concours (ci-après "le Candidat") ;
- Le Candidat devra disposer d'une adresse électronique valide (email) à laquelle il pourra être contacté pour les besoins de la gestion du Concours ;
- Tout Candidat devra avoir déposé sa candidature via le formulaire disponible sur la Plateforme avant le 15 octobre 2020, 23h59 ;
- Tout Candidat doit proposer un Projet, quel que soit son état d'avancement, qui présente une solution à impact positif et responsable ;

Le Concours n'est ouvert ni aux employés et agents des Organismes ou de leurs sociétés affiliées ni à leur famille immédiate ou à leur proche, ni à toute personne professionnellement impliquée dans la conception, la réalisation ou l'organisation du Concours, y intégrant les Ambassadeurs Google et toutes personnes qui leurs sont directement attachées d'un point de vue familial, amical ou professionnel de façon indirecte ou indirecte.

Il n'est admis qu'une seule participation par Candidat, chaque candidature représentant un seul Projet.

Les Organismes se réservent le droit de demander à tout Candidat présélectionné de justifier des conditions ci-dessus exposées ainsi que de son identité. Tout Candidat ne remplissant pas les conditions ou refusant d'en justifier sera automatiquement exclu de la présélection et ne pourra pas participer au Concours.

3.2. MODALITÉS D'INSCRIPTION

Chaque Candidat souhaitant participer au Concours est tenu de procéder à son inscription sur la Plateforme entre le 14 septembre 2020, 10h00 et le 15 octobre 2020, 23h59.

Après l'heure limite indiquée, aucune candidature ne sera acceptée, peu importe le motif du retard.

Toute inscription doit être effectuée via un formulaire dédié sur la Plateforme en renseignant :

- le nom du Projet
- son identité (nom et prénom du Candidat)
- son adresse électronique valide ;
- les catégories de projet dans laquelle son Projet s'inscrit et pour lequel il souhaite participer au Concours, étant entendu que le Candidat peut inscrire son Projet dans 3 catégories au maximum parmi les 6 proposées dans le formulaire et qui sont les suivantes : Bien-être, Inclusion sociale, Écologie, Développement local en France, Culture et Solidarité ;
- Une brève description du Projet du Candidat ;
- Sélection de 3 Ambassadeurs Mentors souhaités parmi les Ambassadeurs Chromebook 2020 présentés sur le formulaire d'inscription disponible sur la Plateforme;
- L'état d'avancement du Projet ;
- Les raisons pour lesquelles le Projet du Candidat est ambitieux et innovant ;

Le Candidat s'engage à fournir uniquement des informations exactes, à jour et complètes. Les Organisateurs se réservent le droit de procéder à la vérification de ces informations à tout moment du Concours. Toute mention inexacte, incohérente ou contraire au présent Règlement figurant dans l'inscription d'un Candidat, ainsi que tout cas de fraude ou de tentative de fraude dûment constatée, pourra entraîner son élimination.

Si l'une des informations communiquées par les candidats venait à évoluer, les candidats auront l'obligation d'en faire part à l'un des Co-organisateurs.

Les candidats devront également avertir les sociétés organisatrices si un événement ayant un lien avec l'une des informations communiquées survenait ou devait survenir.

Les candidats sont informés que les données les concernant enregistrées dans le cadre des sélections du concours sont nécessaires à la prise en compte de leur participation, ces informations ont pour destinataires les organisateurs, les Ambassadeurs du concours et le sponsor GOOGLE CHROMEBOOK.

Les frais afférents à la présentation des candidatures sont à la charge de chacun des participants. Aucun remboursement ne sera effectué.

Le calendrier du Concours est le suivant :

1. Phase des candidatures : du 14 septembre 2020, 10h00 au 15 octobre 2020, 23h59
2. Phase de présélection des Projets par les Organisateurs : Du 16 octobre 2020 au 19 octobre 2020
3. Phase de sélection des Finalistes par les organisateurs en concertation avec les Ambassadeurs : du 19 octobre 2020 au 21 octobre 2020
4. Phases de préparation des Finalistes : du 22 octobre 2020 au 11 novembre 2020
5. Phase de vote en ligne : du 12 novembre 2020, 10h00 au 2 décembre 2020, 23h59
6. Annnonce du Gagnant : 3 décembre 2020

3.3. CONDITIONS D'ACCÈS AUX SÉLECTIONS ET AU CONCOURS - GARANTIES ET DÉCLARATION DES CANDIDATS

La participation aux concours et la section des candidats, implique l'acceptation sans réserve du présent règlement.

Les candidats aux sélections renoncent par avance à toute contestation à ce titre.

Pour pouvoir s'inscrire et présenter un projet, le candidat devra être majeur révolu au jour d'ouverture des inscriptions et le projet présenté ne devra pas avoir été déjà exploité et/ou inspiré servilement d'un projet et/ou entreprise déjà existante en France et dans le monde.

Les candidats devront parler couramment le français et ne faire l'objet d'aucune interdiction de nature judiciaire, administrative ou autre susceptible d'empêcher la participation aux sélections et/ou au concours.

Par ailleurs, les candidats garantissent que leur participation aux sélections et/ou concours et/ou épreuves finales ne constituent pas à une infraction à des engagements conclus avec des tiers.

Tout Candidat tentant de tricher, ralentir ou détériorer la Plateforme ou tout autre site Internet des Organisateur ou de la société Google France se verra exposé à d'éventuelles poursuites judiciaires.

Les Organisateur se réservent le droit de demander des justificatifs pour chacune des déclarations des Candidats.

Sont exclus du Concours, les Projets qui heurteraient la conscience du Jury de par leur caractère attentatoire aux bonnes mœurs ou à l'ordre public, en outre toutes les images, vidéos et éléments de langage (parlés ou écrits) utilisés ne devront d'aucune manière avoir un caractère politique, sexiste, racial, religieux, pornographique ou sexuel, d'incitation à la haine ou à la violence, lié aux armes.

Sont également exclus du concours tous les projets intégrant ou faisant la promotion d'autres marques que celles de la société Google. Dans ces hypothèses, les Projets concernés ne seront pas pris en compte.

Tous les participants sont responsables du respect de toutes les lois, règles et règlements, restrictions contractuelles, le cas échéant, relatifs à la participation au Concours ou à l'acceptation des dotations. En participant au Concours, ils confirment avoir obtenu le consentement de leur employeur à participer, si nécessaire.

En cas de fraude ou de tentative de fraude durant le Concours sur quelque support que ce soit ou de non-respect du présent règlement, le Candidat responsable sera définitivement exclu du Concours.

Les candidats consentent sans restriction à ce que leurs projets présélectionnés par les organisateurs puissent être ensuite promus et relayés par les Ambassadeurs Google

Chromebook 2020 du concours sur tous supports et réseaux sociaux sur lesquels les Ambassadeurs s'expriment et ce afin de permettre au public de voter pour le finaliste.

ARTICLE 4. PRÉSÉLECTION DES PROJETS - SÉLECTION DES FINALISTES - PHASE DE PRÉPARATION DES FINALISTES

Il est convenu à titre liminaire et suivant les conditions et modalités du présent article que les Candidats ci-après mentionnés s'engagent à respecter les conditions suivantes :

- être présents aux différentes étapes du Concours aux lieux et dates qui leur seront communiqués par les Organismes ;
- répondre aux sollicitations et demandes des Organismes dans les délais requis ou en tous les cas dans les meilleurs délais ;
- prendre en charge la totalité des frais afférents à leur participation au Concours (déplacement, transports, hébergement... etc) qui ne feront l'objet d'aucun défraiement total ou partiel de la part des Organismes. Des frais de transports pourront être éventuellement pris en charge par Obviously France pour les besoins de la vidéo interview des 12 finalistes décrite à l'article 4.3 du règlement.

4.1 PRÉSÉLECTION DES PROJETS PAR LES ORGANISMES

La présélection des Projets par les Organismes se fera entre le *16 octobre 2020 et le 19 octobre 2020*, en deux étapes de présélection :

- 1) Les organismes du Concours pré-sélectionneront 60 (soixante) Projets les plus pertinents et innovants en matière d'impact positif, étant entendu que le nombre de Projets sélectionnés pourra varier selon le nombre total de candidatures reçues et considérées comme recevables par les Organismes sur la Plateforme pendant la période du 14 septembre 2020, 10h00 au 15 octobre 2020, 23h59.

Cette présélection s'effectuera notamment en fonction des critères suivants :

- Le caractère innovant du Projet et sa pertinence au regard de la thématique du Concours ;
- L'évaluation de l'impact positif du Projet pour l'une des catégories, au moins, suivantes : Bien-être, Inclusion sociale, Écologie, Développement local en France, Culture, Solidarité;
- Le bénéfice tangible que présente le Projet pour la société dans ces catégories prédéfinies
- la pérennité de la réponse sociétale que propose le Projet

A l'issue de la première étape de présélection, les Organisateur prendront contact avec les 60 Candidats présélectionnés via l'adresse mail communiquée lors de leur inscription sur le formulaire.

Les 60 candidats présélectionnés devront réaliser de façon totalement libre , sans autre formalisme ou exigence une vidéo de présentation de leur projet d'environ 1 (une) minute. Cette vidéo de présentation permettra notamment une meilleure appréciation de la qualité du Projet et de la motivation du Candidat par les Organisateur .

- 2) Sur la base de cette vidéo de présentation, les Organisateur sélectionneront 36 (trente-six) Projets.

4.2 SÉLECTION DES FINALISTES PAR LES ORGANISATEURS EN CONCERTATION AVEC LES AMBASSADEURS

Après avoir pris connaissance des choix préférentiels des candidats sur les Ambassadeurs Mentors auxquels ils souhaiteraient voire transmettre leur projet, Obviously effectuera la distribution de 3 projets à chacun des Ambassadeurs Google Chromebook, lequel n'en retiendra qu'un seul, qui deviendra pour lui le projet finaliste.

L'Ambassadeur mobilisera alors sa communauté à voter pour ce projet et l'invitera dans le même temps, à se rendre sur la Plateforme sur laquelle tous les projets seront présentés et soumis au vote du public dans les conditions de l'article 5 défini ci-après.

Les Organisateur ayant eu connaissance des dossiers de candidature sont tenus à une stricte confidentialité, en particulier quant au contenu des Projets. Les dossiers de candidature transmis par les participants au concours ainsi que les délibérations des Organisateur sont confidentiels, nonobstant toute publication dont le but est la promotion des Projets soumis à Candidature.

4.3 PHASE DE PRÉPARATION DES FINALISTES

La phase de préparation des Finalistes se déroulera sur la période du 22 octobre 2020 au 11 novembre 2020 suivant les modalités et les conditions définies ci-après.

Le 22 octobre 2020, les Organisateur informeront les Finalistes de leur sélection via l'adresse mail communiquée lors de leur inscription sur le formulaire et recueilleront, par ce biais, leur accord pour procéder à la suite du Concours. Les Finalistes seront invités à confirmer leur volonté de poursuivre le Concours dans les 48h à compter de la notification de la sélection, sous peine de se voir automatiquement disqualifiés du Concours.

Dès réception de l'accord des Finalistes sur la poursuite du Concours, les Organisateur envoient une série de questions aux Finalistes qui serviront de support au tournage et à la production d'une vidéo-interview réalisée par Obviously.

Les vidéos-interviews seront ensuite éditées et mises en ligne sur les supports suivants :

- la chaîne YouTube Google FR www.youtube.com/c/GoogleFrance
- La Plateforme afin que le public puisse voter pour élire le Projet gagnant tel que défini dans l'article 5 ci-après ;

Dans la mesure où chaque Finaliste bénéficiera d'une visibilité sur plusieurs supports notamment via leur Ambassadeur Mentor et dans l'éventualité où l'un ou plusieurs des Finalistes souhaiteraient soumettre son Projet à une éventuelle collecte en financement participatif, il s'engage à le faire via la plateforme de financement participatif <https://www.kisskissbankbank.com/>.

En conséquence, chaque Finaliste s'interdira de déposer son Projet sur tout autre site de financement participatif et ce pendant une durée de 12 (douze) mois à compter de la fin du Concours.

ARTICLE 5. VOTE DU PUBLIC

Les Finalistes seront départagés par le public qui votera pour un ou plusieurs des Projets finalistes. Les votes s'opèrent en ligne sur la Plateforme du *12 novembre, 10h00 au 2 décembre 2020, 23h59*.

Les Finalistes s'engagent à ne pas utiliser de robot (ou "bot") de génération automatique des votes, sous peine de fraude, entraînant la disqualification du Concours.

Les Finalistes seront classés selon le nombre de votes obtenus. Le Finaliste ayant obtenu le plus de votes de la part du public sera désigné Gagnant.

Les Organisateur se réservent le droit d'écourter, de proroger, de reporter ou de modifier les conditions de la présente opération si les circonstances l'exigent. Sa responsabilité ne saurait être engagée à ce titre.

ARTICLE 6. PRIX

Parmi les Finalistes, un (1) Projet sera élu par le vote du public (ci-après le « Gagnant ») pour recevoir les Prix dans les conditions définies ci-après.

6 .1. Conditions d'octroi des Prix

La dotation est accordée au Gagnant à condition :

- d'avoir déposé sa candidature sur la Plateforme via le formulaire ;
- d'avoir participé à une vidéo-interview tel que précisé dans l'article 4.3
- d'avoir remporté le plus grand nombre de votes lors du vote du public tel que précisé dans l'article 5

6 .2. Description des Prix

Le Gagnant bénéficiera de chacun des Prix détaillés ci-dessous pour une valeur totale de 17.000 euros TTC:

1. Un ordinateur Google Chromebook Asus C433TA
2. Un téléphone Google Pixel
3. L'accès aux modules de formation aux outils Google gratuits de marketing numérique dispensés par Google For Startups
4. Une séance de coaching avec un expert du marketing d'influence et une campagne d'influence sur mesure
5. Une formation sur-mesure qui intègre 2 modules individuels au choix parmi les suivants :
 - Progresser pour sa prise de parole en public (6h) composé de :
4 sessions d'environ 1h30 de coaching individuel
 - Protéger juridiquement son activité composée de :
Assistance d'un réseau d'avocats spécialisés
Kit juridique startup de démarrage :
Création société (statuts, formalités)
Dépôt de la marque (frais inclus)
Conditions générales de ventes / mentions légales site internet
 - Bâtir une stratégie RP et rédiger des contenus impactants (4h), composé de :
environ 30 min d'échange pour présenter le projet
environ 1h30 de présentation du fonctionnement des RP aux côtés d'une rédaction
environ 1h30 de coaching spécifique lié au projet et rédaction d'un Communiqué de presse
environ 30 min de relecture et optimisation pour envoi d'un CP
 - Mener une campagne digitale de webmarketing (5h), composé de :
environ 1h d'échange pour établir les besoins et définir les objectifs
environ 1h d'introduction sur le fonctionnement (conversion, IA, etc)

environ 1h pour la configuration de l'outil Business Manager
environ 1h pour la configuration des audiences à cibler
environ 1h d'évaluation de la campagne (reporting et optimisations)
 - Créer et développer l'identité de son Projet (7h45), composé de :
environ 45 min d'échanges pour établir les besoins
environ 2 sessions de 3h30 de prestation pour la réalisation graphique (moodboard, logo, design de site, shooting photo ...) ou vidéo (tournage ITV, montage)

- Un accompagnement personnel par un coach KissKissBankBank dans l'éventualité où le Gagnant souhaite soumettre son Projet, à une collecte en financement participatif via le site <https://www.kisskissbankbank.com/>

Les Prix susvisés sont strictement personnels et non cessibles. Ils ne pourront pas donner lieu, de la part des Gagnants, à une quelconque contestation, ni à la remise de leur contre-valeur en espèces, ni à leur remplacement ou échange pour quelque raison que ce soit. Si les Gagnants ne voulaient ou ne pouvaient prendre possession de leur Prix, ils n'auraient droit à aucune compensation

ARTICLE 7. PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

7.1. GARANTIE

En soumettant son Projet, le candidat s'engage à :

- être titulaire de tous les droits portant sur tout texte, image, photographie et tout autre contenu graphique contenus dans le Projet ou à ce que le titulaire desdits droits l'ait autorisé à utiliser ce contenu notamment dans le cadre du Concours ;
- ne pas avoir cédé l'exclusivité à un tiers sur son Projet ;
- Respecter les droits de propriété intellectuelle des tiers et notamment l'ensemble des dispositions et obligations des contrats de licence des environnements de développement qu'il utilise le cas échéant ;
- ce que toute personne dont l'image ou la voix est reproduite dans le Projet ait consenti à cette reproduction, notamment, aux fins de distribution, de reproduction et de diffusion publique.

A ce titre, le candidat qui aurait violé les droits d'un tiers s'engage à garantir les Organismes et la société Google France de toute condamnation, tout dommage direct ou indirect ou toute conséquence qui pourrait en résulter.

7.2. CONCESSION DE LICENCES

La participation au Concours implique pour le Candidat que son Projet puisse faire l'objet d'une communication, notamment par les Organismes et leurs partenaires.

A ce titre :

- Le Candidat concède aux Organismes une licence gratuite et non exclusive sur le Projet réalisé, à des fins éditoriales et promotionnelles, pour la durée du Concours définie dans l'article 2 du présent Règlement, prolongée de 12 mois à l'issue de celui-ci, et pour le monde entier. Cette licence autorise les Organismes à reproduire les Projets présélectionnés et à les présenter dans tous communiqués et articles de presse, documents publicitaires, brochures, ou tous documents et actions de communication et promotion du Concours et ce uniquement à ces fins

- Les Organismes seront donc libres de diffuser tout Projet ou élément de Projet présélectionné auprès des différents supports de presse écrits ou électroniques, à la télévision ou sur Internet et par tous moyens de communication au public, sous réserve de mentionner le nom du Candidat, et sans que cela ne lui confère un droit à une rémunération ou un avantage.

Les Organismes se réservent la possibilité, à la fin de ladite licence, de se rapprocher des Candidats afin de leur proposer un partenariat selon les modalités et les conditions à définir.

ARTICLE 8. RESPONSABILITÉ

La responsabilité des Organismes ne saurait être engagée en cas de dysfonctionnement du réseau Internet, des lignes téléphoniques, du matériel empêchant le bon déroulement du Concours que ce soit au niveau du dépôt des dossiers de candidatures ou lors du déroulement des votes.

Les Organismes déclinent toute responsabilité en cas de défaillance technique, anomalie, matérielle ou logicielle de quelque nature que ce soit (virus, bogue, ...) occasionnée sur le système des Candidats, à son équipement informatique et aux données qui y sont stockées et aux conséquences pouvant en découler sur son activité personnelle, professionnelle ou commerciale.

Les Organismes ne sauraient être tenus pour responsables en cas de survenance d'événements présentant le caractère de force majeure privant partiellement ou totalement les participants de la possibilité de participer au Concours.

De même, les Organismes ne sauraient être tenus pour responsables si en cas de force majeure ou de circonstances indépendantes de leur volonté les sessions de vote permettant l'élection du Gagnant devaient être modifiées, suspendues, reportées, prolongées, écourtées ou annulées partiellement ou totalement.

Les Organismes ne sauraient être tenus pour responsables si, pour des raisons indépendantes de leur volonté ou si les circonstances l'exigent, le présent Concours devait être modifié, suspendu, reporté, prolongé, écourté ou annulé partiellement ou totalement. Par conséquent, les cas non prévus par le Règlement seront tranchés par les Organismes sous contrôle de l'huissier de justice dépositaire du présent Règlement. Aucune réparation ne pourra être sollicitée par les participants.

En cas d'envoi de la dotation par voie postale ou électronique, les Organismes ne fournissent aucune garantie et ne prennent aucune responsabilité ni obligation quant aux Prix autre que celle de l'adresser au Gagnant. A ce titre, les Organismes ne pourront en aucun cas être tenus responsables en cas de perte et/ou de détérioration du Prix par La Poste ou par toute société de transport postal ou en cas de fonctionnement défectueux des services de La Poste ou de toute société de transport postal, de même qu'en cas de dysfonctionnement du réseau Internet, des lignes téléphoniques, du matériel de réception empêchant le bon acheminement de courriers électroniques.

Les Organismes déclinent toute responsabilité pour tous les incidents et accidents qui pourraient arriver aux Gagnants pendant la jouissance de leur Prix ou qui pourraient affecter ledit Prix.

De la même manière les réseaux sociaux sur lesquels les Ambassadeurs effectueront la promotion et présentation du projet sélectionné par chacun d'eux en vue du vote final du public ne seraient tenus responsables ou mis en cause par les candidats, lesquels ont accepté cette présentation sur tous supports du choix de l'Ambassadeur.

ARTICLE 9. DONNÉES PERSONNELLES

Conformément à la loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978 telle que modifiée et au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), les Candidats personnes physiques sont informés que les données personnelles renseignées sur le formulaire d'inscription et dans le dossier de candidature sont traitées aux fins d'organisation du présent Concours auquel ils ont consenti à participer. Leurs données personnelles peuvent également être diffusées au public aux fins de communication et de promotion des Projets présentés au Concours.

Les données personnelles seront communiquées aux Organismes et leurs partenaires, aux Ambassadeurs ainsi qu'aux prestataires techniques et juridiques nécessaires à l'organisation du Concours

Les éventuels transferts de données effectués vers des pays situés hors de l'Union Européenne se font en respectant les règles spécifiques qui permettent d'assurer la protection et la sécurité des données à caractère personnel.

Les Candidats peuvent exercer leurs droits d'accès, de rectification, d'effacement, d'opposition, de limitation et de portabilité conformément à la réglementation applicable en matière de protection des données personnelles, en adressant leur demande à l'adresse électronique suivante : rgpd@kisskissbankbank.com.

ARTICLE 10. CONSULTATION DU RÈGLEMENT

Il est possible de consulter et d'imprimer le Règlement sur la Plateforme et il peut être adressé gratuitement à toute personne qui en fait la demande auprès de KissKissBankBank sur l'adresse mail ChromebookChallenge@kisskissbankbank.com ou auprès de l'huissier qui a reçu dépôt dudit règlement, à savoir la Scp Stéphane EMERY-Thierry LUCIANI & Associés, Huissiers de Justice Associés, 11 rue de Milan 75009 Paris. Une seule demande par Candidat (même nom, même adresse) sera prise en compte.

Toute modification éventuelle du règlement qui s'imposerait aux organisateurs entrera en vigueur à compter de sa mise en ligne sur la Plateforme.

ARTICLE 11. DROIT APPLICABLE

Ce Concours et son règlement sont soumis au droit français et les juridictions françaises seront compétentes pour connaître des litiges nés du Concours.

ARTICLE 12. ACCEPTATION DU PRÉSENT RÈGLEMENT PAR LES PARTICIPANTS

Le fait de participer au Concours implique l'acceptation pure et simple de son règlement dans son intégralité et de toutes les modifications qui pourraient y être apportées.

Aucune réclamation ou contestation ne pourra être prise en compte au-delà d'un délai de 15 jours à partir de la date de clôture du Concours, le cachet de la poste faisant foi.

Les Organismes se réservent le droit d'effectuer des ajouts, modifications, changements ou améliorations aux conditions du Concours, notamment le biais d'une modification du Règlement ou de mettre fin au Concours, le tout avec ou sans notification préalable. Toute question d'application ou d'interprétation du Règlement ou toute question imprévue qui viendrait à se poser, fera l'objet d'un règlement à l'amiable avec les Organismes

Le présent accord ne crée pas de relation d'agence, de partenariat, de coentreprise ou de franchise entre les Organismes et les candidats. Aucun candidat n'est ou ne devient employé de l'autre partie en vertu de l'existence ou de la mise en œuvre du présent Règlement.

Toute déclaration inexacte ou mensongère ou toute fraude entraînera la disqualification du candidat ou de l'équipe qu'il représente.

Règlement mis à jour le 10 septembre 2020